



# CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 23-287 – 5 décembre 2023

### FINANCES LOCALES

Divers

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

#### Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Pascale THEZE – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET – Pierrick AUFFRAY

#### Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Anne GADBY – Catherine CHERIF – Julien DUBOIS – Audrey GROSHENY

#### Absents :

Françoise LEBRUN – François CHARMETEAU

#### Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Dominique DELAMARRE – Anne GADBY à Isabelle LEBOURDAIS – Julien DUBOIS à Laurence BIENNE – Audrey GROSHENY à Michèle MOTEL

#### Secrétaire de séance :

Jean LEMOINE

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Sinistres sur bâtiments et mobilier communaux – Mobilisation de personnel et de véhicules pour réparation – Tarifs 2024

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 27 novembre 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2024, d'appliquer les tarifs suivants :

	Prix au 01/01/2023 à l'heure	Prix au 01/01/2024 à l'heure
<b>Véhicules</b>		
Pour les véhicules d'un PTC ≤ à 1 250 kg	10,20 €	10,70 €
Pour les véhicules d'un PTC compris entre 1 250 et 3 500 kg	15,05 €	15,80 €
<b>Mise à disposition</b>		
Mise à disposition de personnel communal	42,70 €	50,80 €
Mise à disposition d'un camion avec chauffeur	120,25 €	143,10 €
Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur	138,20 €	164,50 €
Mise à disposition d'un tractopelle et BRH avec chauffeur (Brise-Roche Hydraulique)	200,00 €	238,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE

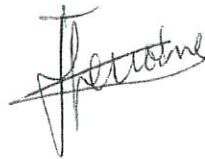
Jean LEMOINE

POUR AMPLIATION  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
compte tenu de la  
-Réception en Préfecture le 11/12/2023  
-Publication en ligne le 11/12/2023  
-Notification le

Le Maire,



Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<b>Devant le Maire</b> . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
<b>Devant le Tribunal Administratif</b> . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> .